

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 22 octobre 2024 à 19 h

11-498

Le Maire certifie,

Objet de la délibération

**ACTIF COMMUNAL –
AUTORISATION DONNEE AU
COMPTABLE PUBLIC POUR
CORRECTION D'ERREUR SUR
EXERCICES ANTERIEURS**

1° - Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi, que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Mairie le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2° - Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité

3° - Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Modèle n° 85 B

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201493-20241022-11-498-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2024
Affichage : 24/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

S. PERCET



1	Serge PERCET	16	Jean-Claude CLOUPET
2	Marie-Antoinette BENY	17	Hélène TISSOT
3	Georges ROCHETTE	18	Jacinto RODRIGUES
4	Marie-Odile MOULAGER	19	Erycka VACHERON
5	Robert DEVOUCOUX	20	Claude NIGON
6	Sandra LIEBART	21	Martine CHAVAGNEUX
7	Claude GERBAUD	22	Jean-Yves KNECHT
8	Dominique AVRIL	23	Jacqueline DUMILLIER
9	Jean ESPEJO	24	Philippe MIKHAILOFF
10	Sylvie LAFFONT	25	Yvette MORETTON
11	Thomas CHABANNES	26	Christophe DANTAN
12	Marie REVOLIER	27	Christel GIRAUD
13	Sylvain MARCHAND	28	Patrick TARKA
14	Claudie GAURIAT	29	Daniel FERNANDEZ
15	Maxime MOULIN		

Etaient présent(e)s : Serge PERCET, Marie-Antoinette BENY, Georges ROCHETTE, Marie-Odile MOULAGER, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Sylvie LAFFONT, Thomas CHABANNES, Marie REVOLIER, Sylvain MARCHAND, Claudie GAURIAT, Maxime MOULIN, Jacinto RODRIGUES, Erycka VACHERON, Claude NIGON, Martine CHAVAGNEUX, Jacqueline DUMILLIER, Philippe MIKHAILOFF, Yvette MORETTON, Christophe DANTAN, Christel GIRAUD, Daniel FERNANDEZ

Absent(e)s avec procuration : Robert DEVOUCOUX (pouvoir Marie-Antoinette BENY), Claude GERBAUD (pouvoir Serge PERCET), Hélène TISSOT (pouvoir Marie-Odile MOULAGER), Jean-Yves KNECHT (pouvoir Sylvain MARCHAND), Patrick TARKA (pouvoir Jean ESPEJO)

Absent(e) excusé(e) : Sandra LIEBART, Jean-Claude CLOUPET

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jacqueline DUMILLIER

11-498 – Actif communal – Autorisation donnée au Comptable public pour correction d'erreur sur exercices antérieurs

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montrond-les-Bains, par convention signée le 17 mai 2005, a concédé à NOVIM, anciennement SEDL, l'aménagement de la ZAC « Château Bords de Loire » par référence aux articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Cette convention d'aménagement avec NOVIM prévoyait des participations financières de la commune qui ont été traitées comme des avances enregistrées au 2764 au lieu du 6745 (en M14).

Il convient désormais de rectifier ces imputations comptables via la procédure de correction d'erreur prévue par circulaire interministérielle du 12 juin 2014.

Des écritures d'ordre non budgétaires devront être réalisées par le comptable public, celles-ci seront appliquées uniquement par ce dernier dans ses écritures selon le schéma suivant :

Débit du compte 1068 et crédit du compte 2764 pour un montant de 2 407 102,70 €.

Monsieur le Maire précise que ces écritures n'auront aucun impact budgétaire sur le budget de la commune.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autoriser le Comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires décrites ci-dessus.

Fait à Montrond-les-Bains, le 23 octobre 2024

Le Maire,
Serge PERCET



La secrétaire de séance,
Jacqueline DUMILLIER

